Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2024
www.fedlex.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

Arrêté fédéral

portant allocation d'un crédit d'engagement destiné au programme Nouveaux systèmes de production (NEPRO) de l'Office fédéral de topographie (swisstopo) pour les années 2023 à 2029

du 16 mars 2023

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu l'art. 167 de la Constitution[1],
vu le message du Conseil fédéral du 22 juin 2022[2],
arrête:

Art. 1

Un crédit d'engagement de 37 millions de francs est alloué au programme Nouveaux systèmes de production (NEPRO) de l'Office fédéral de la topographie (swisstopo) pour les années 2023 à 2029.

Art. 2

[1] Le crédit visé à l'al. 1 est libéré en deux étapes:

a. 17,3 millions de francs sont libérés en vue de réaliser la première étape (conception, réalisation de prototypes);

b. le Conseil fédéral décide de la libération des 19,7 millions de francs restants, destinés à réaliser la deuxième étape (réalisation, déploiement, mise en exploitation).

[2] Le Conseil fédéral peut reporter les soldes de crédit de la première étape sur les crédits qu'il libère.

1 RS **101**
2 FF **2022** 1745

Art. 3

Le présent arrêté n’est pas sujet au référendum.

Conseil des États, 14 décembre 2022

La présidente: Brigitte Häberli-Koller
La secrétaire: Martina Buol

Conseil national, 16 mars 2023

Le président: Martin Candinas
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz